

**Service émetteur :
Direction de la santé publique et environnementale
Département Santé Environnement**

Courriel : ars-cvl-sante-environnement@ars.sante.fr
Téléphone : 02.38.77.47.53 –NB

DDT 41 – SEB

31, mail Pierre Charlot

41000 BLOIS

à l'attention de Julie FERIO,

Date :

Objet : AENV - RD976 Giratoire des Martinières – Noyers sur Cher (41) - Demande de contribution

Madame,

Vous m'avez transmis pour avis le 19/02/2025 dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale le projet d'aménagement d'un giratoire sur RD 976 sur la commune de Noyers-sur-Cher (41).

L'objectif de l'aménagement d'un giratoire sur la RD 976, route classée à grande circulation, est de sécuriser le carrefour. Selon l'étude de sécurité réalisée sur l'axe de la RD 976, il a été mis en exergue des vitesses élevées liées au caractère linéaire de la route sur une longueur importante avec un danger lié à la présence de multiples intersections dont les conditions de visibilité sont insuffisantes.

Ce dossier me conduit à formuler les observations suivantes :

- L'étude d'incidence a bien pris en compte la problématique de la protection des ressources en eau destinée à la consommation humaine. Le projet est situé en dehors de tout périmètre de protection de captages d'eau public.

Ce projet est éloigné de toute habitation, et l'étude d'incidence montre que les impacts sur la santé sont limités et cohérents avec les aménagements prévus. Le site d'implantation ne présente pas de vulnérabilité particulière pour les populations potentiellement exposées.

En conclusion, l'étude est satisfaisante et proportionnée aux enjeux de santé des populations.

J'émet un avis favorable au dossier présenté.

Une copie du présent courrier sera enregistrée sous GUN

Pour la directrice générale,
Le directeur de la santé publique et environnementale